

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2023-2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2023 à 17 h 30 à la salle Katimavik

Présences

Yves Néron

Serge Duclos

Judith Bahl

Diane Blanchette

Nathalie Chartrand-Beauregard

Louise Fortier

Nathalie Gourdeau

Élisa Paquet-Lessard

Dre Marie-Hélène Poulin

Martin Renaud

Andréanne Simard

Stéphane Tanguay

Directeur

Carrefour Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau

Enseignante – secteur Santé

Conseillère en orientation

Conseillère pédagogique

Agente de bureau classe principale

Enseignante – secteur Alimentation et tourisme

Enseignante – secteur Horticole

Clinique dentaire des Chutes

Enseignant – secteur Adm., commerce et informatique

Madame Alice fleuriste

Bureau de Services Québec de Charlesbourg

Anne Baril

Xavier Routhier

Élève en Santé, assistance et soins infirmiers

Élève en Cuisine

Absences

Bernard Arnaudeau

Chantale Lévesque

Enseignant – secteur Alimentation et tourisme

Enseignante – secteur ATP

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, monsieur Serge Duclos déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
- 4.0 Suivis au procès-verbal du 6 juin 2023
- 5.0 Période de questions accordée au public
- 6.0 Correspondance et dépôt de documents
- 7.0 Points à traiter
 - 7.1 Élection au poste de secrétaire
 - 7.2 Élection de la présidence et vice-présidence
 - 7.3 Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024
 - 7.4 Dépôt du plan de travail annuel du CÉ
 - 7.5 Adoption des règles de régie interne
 - 7.6 Complétion du formulaire de dénonciation d'intérêt des membres
 - 7.7 Présentation du bilan de la clientèle septembre 2023
 - 7.8 Présentation et adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
 - 7.9 PEVR – Présentation des objectifs, indicateurs et cibles 23-27
 - 7.10 État de situation du projet éducatif 23-27
 - 7.11 Calendrier 2023-2024 – modification pour les élèves du Service Trajectoire FPT
 - 7.12 Approbation des activités scolaires et parascolaires
- 8.0 Communication de la présidence
- 9.0 Communication de la direction
- 10.0 Prochaine rencontre

CE 23/24-01 Madame Nathalie Gourdeau propose l'adoption de l'ordre du jour.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

CE 23/24-02 Madame Diane Blanchette propose d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2023.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2023

Suivi au point 7.2 – Projet d'investissement :

Nouveau programme en Soutien informatique, on peut dire que plus de 50 % des activités pédagogiques sont réalisées jusqu'à présent.

À l'école hôtelière, les achats d'équipement pour le programme *Retraitement des dispositifs médicaux* sont complétés et l'échéancier est respecté par le contracteur.

Assistance technique pharmacie : le processus suit son cours pour ce programme révisé. Il sera offert en mode individualisé entrée fixe et sortie continue.

Suivi au point 7.5 du plan d'effectifs 2023-2024 :

En suivi au plan d'effectifs présenté en juin dernier, monsieur Néron fait le point en date du 11 octobre 2023. Il mentionne que 15 postes sont en changement pour l'année 2023-2024.

Postes en processus de comblement :

- Agente de bureau classe 1 à l'accueil
- Technicien en formation professionnelle Fierbourg et école hôtelière
- Agente de bureau classe principale (SAE)
- Apparitrice au secteur santé

Postes en processus de dotation

- Agente de réadaptation au secteur santé
- Agente de développement au SAE
- Secrétaire de centre au SAE

Postes comblés :

- Conseillère en communication
- Conseillère pédagogique (Projet pilote École hôtelière)
- Conseillère en orientation
- Agentes de bureau classe principale au centre documentaire, à l'effectif scolaire et déclaration de la clientèle
- Agentes 1 à l'accueil et admission en probation et celui au SEF a été comblé

Abolition

- Technicienne en administration

Nouveau poste :

- Cadre, niveau 3

Sondage pour débiter les rencontres à 17h au lieu de 17h30 :

En juin dernier, nous avons suggéré de débiter les rencontres à 17 h au lieu de 17 h30. M. Duclos fait un tour de table et il est voté à l'unanimité de débiter les rencontres à compter de 17 h.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucune.

6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

7. POINTS À TRAITER

7.1 Élection au poste de secrétaire

Monsieur Stéphane Tanguay propose madame Louise Fortier pour le poste de secrétaire.

CE 23/24-03

Madame Louise Fortier accepte le poste de secrétaire. Félicitations à madame Fortier.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.2 Élection de la présidence et vice-présidence

Monsieur Yves Néron précise les critères d'éligibilité. Seuls, messieurs Serge Duclos, Stéphane Tanguay et mesdames Marie-Hélène Poulin et Andréanne Simard peuvent accéder à la présidence du C.É.

CE 23/24-04

Madame Nathalie Gourdeau propose monsieur Serge Duclos comme président. Monsieur Duclos accepte. Félicitations à monsieur Duclos.

Madame Nathalie Gourdeau propose madame Marie-Hélène Poulin comme vice-présidente substitut. Madame Poulin accepte. Félicitations à madame Poulin.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.3 Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024

Les rencontres se tiendront le mercredi à 17 h et la rencontre prévue le 10 avril aura lieu à l'École hôtelière.

2023	2024
11 octobre	21 février
25 octobre	10 avril
13 décembre	12 juin

CE 23/24-05

Madame Judith Bahl propose d'adopter le calendrier des rencontres.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.4 Dépôt du plan de travail annuel du CÉ

Ce document présente les sujets qui seront traités durant l'année 23-24.

7.5 Adoption des règles de régie interne

Ce document représente les règles internes pour encadrer les délibérations. Il est rédigé selon la Loi sur l'instruction publique et doit être voté chaque année. Ces règles servent en cas de conflit à régler et pour assurer le bon déroulement des séances.

Monsieur Néron précise qu'aucun changement n'a été apporté.

CE 23/24-06

Madame Nathalie Gourdeau propose l'adoption des règles de régie interne.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.6 Complétion du formulaire de dénonciation d'intérêt des membres

Étant un devoir de loyauté d'agir dans l'intérêt de l'instance, monsieur Serge Duclos demande à chacun de remplir le formulaire et de le faire parvenir à madame Louise Fortier le plus rapidement possible par courriel. Il demande à tous les membres de signifier les conflits d'intérêts lors des séances, de ne pas contribuer au débat et de se retirer au besoin.

7.7 Présentation du bilan de la clientèle septembre 2023

Monsieur Néron présente le bilan des admissions au 4 octobre 2023. Dans l'ensemble, ça se passe bien.

- Soutien informatique : 4 groupes pour un total de 74 nouveaux élèves
- Secteur horticole : Les groupes sont complets dans presque tous les programmes sauf pour Horticulture et jardinerie et Production horticole
- Alimentation et tourisme : Nous avons un groupe en Cuisine, Pâtisserie et en Réception en hôtellerie un groupe potentiel. Nous sommes très contents de ces départs de groupe.
- Santé : On peut dire que ça va relativement bien dans l'ensemble des programmes.

Madame Andréanne Simard demande quel est l'objectif visé dans les inscriptions par rapport au budget initial. Monsieur Néron mentionne que l'objectif est de remplir nos cohortes le plus possible. La capacité d'accueil est variable pour les différents programmes. Ces variantes sont occasionnées par leurs installations physiques.

Nous avons présentement 293 nouvelles inscriptions comparativement à 266 à pareille date l'année dernière.

Bravo à l'équipe d'accueil et aux conseillères en orientation pour leur bon travail.

7.8 Présentation et adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est déposé. L'analyse s'est effectuée en quatre étapes :

1. Analyse et portrait de la situation
2. Actions
3. Sanctions
4. Responsabilité de la direction

Un protocole d'intervention a été déterminé pour Fierbourg et un autre pour le Service trajectoire FPT lors d'une situation d'intimidation. Un rapport d'événement de violence ou d'intimidation doit être rempli.

Madame Élixa Paquet-Lessard demande si ce plan peut servir autant pour le personnel que pour les élèves. Monsieur Néron mentionne que pour le personnel, la plainte doit être déposée auprès de votre supérieur immédiat.

Le plan sera déployé en janvier 2024.

CE 23/24-07

Madame Diane Blanchette propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ **

7.9 PEVR – Présentation des objectifs, indicateurs et cibles 23-27

Monsieur Yves Néron présente les enjeux, les objectifs, les indicateurs et les cibles du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 qui ont été adoptés par le conseil d'administration du CSSPS en juin 2023.

Une cible pour la formation professionnelle est indiquée comme suit : *Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans – 85 %*

7.10 État de situation du projet éducatif 23-27

Considérant la cible déterminée par le ministère de l'Éducation, le comité de pilotage a déterminé les orientations pour atteindre cet objectif.

Voici l'élaboration des orientations pour les trois enjeux :

Enjeu 1 - Persévérance scolaire :

Assurer un accompagnement de proximité aux élèves à risque

Enjeu 2 – Bien-être :

Contribuer collectivement au bien-être des élèves et des membres du personnel

Enjeu 3 – Adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre :

Assurer la cohérence entre nos pratiques et la réalité du marché du travail.

Nous poursuivons les travaux en planifiant des rencontres avec le comité de pilotage. Dès demain, le comité se rencontrera pour déterminer les axes d'intervention et les indicateurs de suivi pour ces trois enjeux.

Le projet éducatif 2023-2027 sera déposé au conseil d'établissement du 13 décembre prochain si le centre de services scolaire accepte la dérogation.

7.11 Calendrier 23-24 – modification pour les élèves du Service trajectoire FPT

Un réveillon est organisé le 21 décembre en soirée avec les élèves du Service trajectoire FPT. L'horaire de cette journée sera de 9h à 19h et les heures de présence élèves seront respectées. Il n'y aura donc pas de classe le 22 décembre 2022.

Advenant une tempête le 21 décembre, le personnel et les élèves se présenteront au centre le 22 décembre pour assurer la journée de classe.

CE 23/24-08

Madame Nathalie Chartrand-Beauregard propose la modification au calendrier 2023-2024 pour nos élèves et le personnel du Service trajectoire FPT.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.12 Approbation des activités scolaires et parascolaires

Présentation du tableau de l'activité au secteur Alimentation et tourisme.

Monsieur Xavier Routhier, élève en Cuisine, témoigne de cette belle expérience qu'il qualifie pertinente et très motivante.

CE 23/24-09

Monsieur Martin Renaud propose l'adoption des activités scolaires et parascolaires

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

8. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Serge Duclos remercie les membres pour la confiance manifestée et souhaite à tous une bonne année scolaire 2023-2024.

9. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

Fierbourg sera présent au Salon Carrière Formation de Québec les 19, 20 et 21 octobre. Nous aurons deux kiosques, un dans la zone Bioalimentaire et l'autre dans la zone Formation.

Une demande d'appel d'intérêt a été déposée pour offrir la nouvelle version du programme d'études professionnelles « *Horticulture spécialisée en aménagement durable (ASP 5387)* ».

Deux rencontres ont eu lieu en collaboration avec la MAPAQ :

- Focus groupe sur la relève en enseignement en lien avec le terrain des Sœurs de la Charité de Québec.

- Fierbourg siège sur le conseil d'administration du projet FUSÉ (Ferme urbaine sociocommunautaire et écologique) pour les programmes Production horticole et Horticulture et jardinerie. Nous représentons le milieu de l'enseignement en lien avec le secteur Horticole.

Cellulaire dans les classes

Le ministre de l'Éducation a fait savoir que le Conseil des ministres a adopté la mesure de bannir les cellulaires dans les classes des écoles et centres de formation professionnelle. Le Centre de services scolaire a jusqu'au 31 décembre prochain pour faire respecter cette nouvelle directive.

10. PROCHAINE RENCONTRE

Mercredi 25 octobre 2023 à 17 h.

La séance est levée à 19 h 30.

Louise Fortier
Secrétaire

Serge Duclos
Président